

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 07 décembre à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André KELLER, Premier Adjoint.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. ; GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique.

Pouvoirs : BOISSON Guillaume a donné pouvoir à AFFOLE Stéphane. MERMOZ Patricia a donné pouvoir à KELLER André. PERRIER Clarisse a donné pouvoir à BRUNIER Emmanuel. VAGNARD Aurélie a donné pouvoir à GRILLET Pascale

Excusé : GEORGE Fabien.

Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

Quorum : 9

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du procès-verbal du 02/11/2023
- 2 – Délibérations
 - 2.1 Retrait de la délibération n°2023-10-03 approuvant la dissolution du budget annexe « Chaufferie Bois »
 - 2.2 Convention de déneigement
 - 2.3 Location terrain communal agricole
 - 2.4 Définition ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) sur Cusy
- 3 – Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal du 02 novembre 2023

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Retrait de la délibération n°2023-10-03 approuvant la dissolution du budget annexe « Chaufferie Bois »

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n°2023-10-03 du 05 octobre 2023 approuvant la dissolution du budget annexe « Chaufferie Bois » et intégration vers le budget principal,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 27 octobre 2023 qui exposent les fragilités juridiques pesant sur l'activité du budget annexe « Chaufferie Bois »,

Monsieur le Premier Adjoint propose à l'assemblée de retirer la délibération n°2023-10-03.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer ladite convention et de transformer, à compter du 1^{er} janvier 2024, le budget annexe Chaufferie Bois en SPIC suivi en nomenclature M4.

2.2 Convention de déneigement

Monsieur le Premier Adjoint donne lecture à l'assemblée d'un projet de convention à intervenir entre la mairie et Monsieur Ludovic MIEGE pour le déneigement de diverses voies communales détaillées dans la convention. Monsieur MIEGE participe, selon les besoins de la commune, au déneigement avec le matériel de déneigement que la commune lui met à disposition. Le tarif est fixé à 40.00 € HT/heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur Ludovic MIEGE.

2.3 Location terrain communal

Monsieur le Premier Adjoint fait part à l'assemblée de la nécessité de renouveler, pour une période de 9 ans, le bail de location de terrain agricole, en tenant compte des prix des fermages, le précédent bail étant arrivé à terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le tarif annuel de la parcelle section D N° 114-118-129 « Lieu-dit « Les Chavonnes » d'une superficie de 5 000 m² à 55.50 €/an pour une durée de 9 ans (2024-2033) renouvelable tous les 3 ans par tacite reconduction et autorise Madame le Maire à signer le bail de location avec le locataire concerné.

2.4 Définition ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) sur Cusy

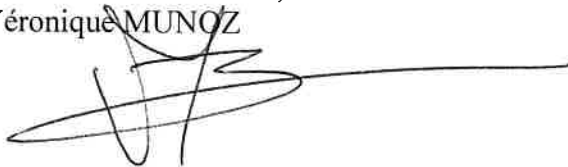
Délibération reportée à une séance ultérieure faute d'éléments suffisants.

3 – Questions diverses

- Présentation projet photovoltaïque de l'entreprise Corfu, Terre et Lac
- Suite requête de M. Gaimoz contre la commune en 2019, le jugement du tribunal condamne la commune à lui verser 1500.00 €
- ZFE G Annecy : une réunion est prévue le 11/12/2023 avant concertation
- Les colis des seniors offerts par le CCAS seront préparés le 20/12/2023 et livraison dans la semaine suivante
- Lors du déneigement il est demandé de faire attention à ce que la neige ne soit pas entreposée devant les maisons
- Le Parc des Bauges doit prendre la compétence des zones Natura 2000
- Label Géoparc renouvelé pour le PNR des Bauges en 2023
- Pont de l'Abîme fermé : demande d'information auprès du Département pour sa date de réouverture.

Séance levée à 22 h 30 mn

Le secrétaire de séance,
Véronique MUNOZ



Le Maire
Patricia MERMOZ

